



Délai pour effectuer un pv de difficultés

Par **ringot**, le **20/06/2008** à **10:02**

bonjour, je souhaiterais savoir s'il y a des délais pour effectuer un pv de difficulté, mon avocat a demandé au notaire chargé de la liquidation de notifier ce pv. cela peut-il être fait dans le mois au faut-il plus de temps ? merci

Par **JamesEraser**, le **20/06/2008** à **10:06**

il a certainement déjà du le faire.

Mais voyez avec votre notaire, il n'a pas de délai pour le rédiger, mais le plus tôt est le mieux et ça ne lui prend que quelques minutes.

Cordialement

Par **ringot**, le **20/06/2008** à **10:41**

merci, j'espère que le notaire l'a fait car depuis 15 jours que je lui ai demandé d'effectuer ce pv je n'arrive pas à le joindre. c'est pourquoi je pensais qu'il fallait un délai, je pense qu'il souhaite trouver une autre solution que ce pv mais depuis 18 mois la partie adverse refuse toutes ses propositions. je pense donc que le pv est mon dernier recours. cordialement.